PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Projet de modification n°2 - PPPR

Plan n° 39

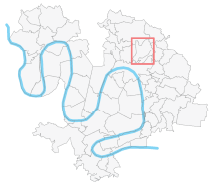

Echelle : 1 / 5000

50 m
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI
Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Bâtiment bâti :

Bâtiment bâti / protection moyenne

Bâtiment bâti / protection forte

Bâtiment bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâti

Source : Métropole Rouen Normande / Origine Cadastre 2018, IGN et Leur Ville et Vivre